



Luxembourg, le 18 juillet 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice et à Madame la Ministre de l'Intérieur :

« De plus en plus de personnes souhaitent célébrer leur mariage civil dans un cadre plus festif que celui d'une maison communale. En même temps, le nombre de personnes désirant être enterrées dans un cadre différent des formats usuels, comme par exemple dans une sépulture en rivière, se trouve également en augmentation constante.

Partant, afin de tenir compte de ces nouvelles réalités sociales, l'accord de coalition actuel prévoit une adaptation de la législation concernant l'organisation de manifestations civiles, notamment de mariages et de funérailles.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice et à Madame la Ministre de l'Intérieur :

- *Les préparations pour l'adaptation de la législation précitée ont-elles déjà été entamées ?*
- *En quoi consistent concrètement les adaptations proposées ?*
- *Pour quand les adaptations susmentionnées pourraient-elles être introduites ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Max HAHN
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juillet 2019

**Objet : Question parlementaire n° 920 du 18.07.2019 de Monsieur le Député Max Hahn -
Organisation de manifestations civiles**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés